

LE JOURNALISME ET LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PAYS AFRICAINS

NÉCESSITÉ D'APPROPRIATION
DES VALEURS ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

PAR

TAÏROU BANGRE (*)

UN JOURNALISME EN INTERROGATIONS

Il est fréquent d'entendre que le journalisme n'est pas une profession comme les autres. On parle de «métier noble», de «quatrième pouvoir», de «chien de garde», de «garants de la société», *etc.* De tels propos révèlent au passage un aspect fondamental, celui de la liberté d'expression, et véhiculent une idée-force, celle de la démarcation du professionnel de l'information dans sa fonction sociale décisive tant pour le développement de la personnalité des citoyens que pour l'évolution sociale et démocratique d'un pays. Si l'activité journalistique consiste dans le recueil de l'information factuelle, son traitement et sa communication au public, au cœur donc de celle-là, on distinguera une seule cause, rechercher la vérité, et un seul but, servir au mieux l'intérêt public (1). C'est en ce sens que l'un des pionniers de la presse, Théophraste Renaudot, appréhende le journaliste comme un «*amoureux de la vérité*» pratiquant un «*journalisme de conscience*» (2).

Le rappel de certaines crises non moins récurrentes qui ont secoué ces dernières années nombre de jeunes démocraties africaines incite à jeter les projecteurs sur une profession journalistique souvent décriée dans sa manière d'informer. Il convient ici de rappeler le rôle funeste joué par la Radio-télévision des Mille collines dans le processus ayant abouti au génocide rwandais, qui a fait près d'un million de morts entre avril et juillet 1994. En Côte d'Ivoire, on peut également révéler les comportements partisans de certains journalistes, qui ont exacerbé les tensions politico-militaires à l'origine de la guerre civile qui a éclaté le 19 septembre 2002. C'est vouloir dénoncer une profession où l'irresponsabilité est importante au

(*) Enseignant-chercheur au département Communication et journalisme de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso).

(1) La notion d'intérêt public se réfère à tout ce qui paraît important, voire nécessaire, au citoyen et qui permet à ce dernier de s'intégrer et de participer de façon active à la vie en société. Elle suppose de faire table rase des intérêts personnels, particuliers, et de bien d'autres préjugés.

(2) Cf. Francis BALLE, *Médias et sociétés*, Montchrestien, Paris, 2003 (11^e éd.), p. 47.

regard des dérives et des dérapages; c'est montrer du doigt un milieu ouvert, où n'importe qui peut se prévaloir journaliste, un milieu infesté d'aventuriers incendiaires, ces «*calamités intellectuelles [... qui] ne sont douées que pour l'entreprise de déconstruction des acquis sociaux, économiques et politiques*»; comme le dit le journaliste sénégalais Habib Demba Fall (3).

Dans un tel contexte, toute réflexion sur le journalisme en Afrique ne peut que susciter des interrogations : comment expliquer cette situation ? peut-on incriminer un manque de vision sur le rôle et la place du journalisme en Afrique ? comment peut-on l'exercer de nos jours dans ces jeunes démocraties africaines – évoluant dans un environnement marqué par les affres du sous-développement et une précarisation généralisée des médias – sans tomber dans les pièges de la connivence et de la manipulation ? Pourquoi certains journalistes s'adonnent-ils au traitement partial et partisan de l'information, à la propagande et à la désinformation ? Est-il encore possible de satisfaire le public la plupart du temps sceptique par rapport à l'indépendance des médias – surtout quand ces derniers appartiennent à l'Etat ? comment peut-on œuvrer à la réhabilitation de la profession ?

A ces questions, on peut d'emblée répondre par le constat des défaillances des pouvoirs politiques dans la mise en place d'un environnement socio-économique, institutionnel et organisationnel viable et adéquat pour les médias. C'est également reconnaître un manque de perception quant à leur véritable rôle dans la société : plus qu'un simple médiateur-témoin, le journaliste reste dans les sociétés en développement un acteur social à part entière, qui sert de guide et d'éclaireur de l'opinion publique. «*Cette dimension particulière des médias dans les pays du Sud tient, aux dires d'Hervé Bourges, à son rôle de vecteur de l'information. Il n'est nul besoin de rappeler que l'information catalyse, amplifie, répercute, mobilise, mais aussi elle explique, elle classe, elle simplifie et justifie. Elle est de fait au centre de tout processus de transformation sociale*» (4).

Notre propos se focalise ici sur l'importance de cette dimension sociale et souligne qu'un journaliste ne peut être au fait de toutes ses responsabilités que s'il bénéficie d'un environnement favorable qui suppose : une responsabilité plus accrue de la société et, surtout, des pouvoirs politiques à l'égard des médias; une indispensable exigence de la formation au journalisme – longtemps considérée comme inopportune, voire inutile – avant d'entrer dans la profession et de la poursuite de cette formation tout au long de l'activité professionnelle.

(3) Habib Demba FALL, «Fréquence 'il paraît' et presse 'on dit'», 26 nov. 2007, disponible sur le site Internet www.lesoleil.sn.

(4) Cf. Hervé BOURGES, «Le rôle des médias vis-à-vis des sociétés en mutation», communication faite à Rabat, Maroc, déc. 2004.

DES MÉDIAS SOUS TUTELLE :
LA PRÉPONDÉRANCE NÉFASTE DE L'ÉTAT
DANS LA STRUCTURATION DES MÉDIAS
LE CAS DU BURKINA

Un journalisme d'Etat au cœur des logiques des Etats

L'histoire nous révèle que c'est dans le sillage du colonisateur que les médias (5) – en particulier la presse et la radio – ont été introduits en Afrique noire, essentiellement pour servir les besoins d'information de l'administration coloniale. Et c'est surtout après l'accession à l'indépendance, à la fin des années 1950, que la gestion des médias revient aux élites autochtones, avec un fait majeur à la clef : la mainmise des politiques sur les médias, au nom de la nécessité de la construction de nations stables et prospères.

Dans cette logique, les gouvernants vont adopter les principes du système autoritaire comme méthode de gestion de l'Etat, dont le contrôle et le muselage des médias. C'est la consécration d'un journalisme dit d'« union nationale » ou de « développement », qui va servir plutôt de porte-voix, d'outil de propagande aux pouvoirs politiques en place. Un homme politique pouvait intervenir à tout moment dans un journal pour qu'on donne un écho à ses propos ou qu'on place sa photo à la une. La couverture des organes de presse était centrée sur les personnes politiques et non sur la réalité sociale.

Certes, ces critères dans le traitement de l'information ne sont pas l'apanage du seul continent africain. Ailleurs, on retrouve cette réalité que Colette Beauchamp rapporte en ces termes : « entre l'invitation d'un ministre ou d'une multinationale et celle d'un groupe populaire, la presse privilégiera évidemment, selon ses critères immuables, la première » (6). Pour Serge Halimi, certains médias en France sont dominés par un « journalisme de révérence » (7) devant l'argent et le pouvoir politico-industriel. Arnaud Mercier va dans le même sens en évoquant la soumission idéologique des journalistes aux pouvoirs en place (8).

Cependant, à la différence des journalistes européens notamment, les journalistes « agents de développement et de la pensée unique » exerçaient le plus souvent sans aucune formation professionnelle de base : il s'agissait de journalistes entrés dans la profession sous l'influence de groupes de pression ou par d'autres moyens, pour entretenir le mensonge au détriment de la vérité, en s'accrochant au cancan et aux seules versions officielles, en s'adonnant au « griotisme », c'est-à-dire aux louanges, au culte de la person-

(5) Cf. André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, Ellipses, Paris, 1999.

(6) Cf. Colette BEAUCHAMP, *Le Silence des médias*, Montréal, 1987.

(7) Serge HALIMI, *Les Nouveaux Chiens de garde*, Liber-Raison d'Agir, Paris, 2005.

(8) Arnaud MERCIER, « Le rôle des journalistes en démocratie », in Eric MAIGRET (dir.), *Communication et médias*, La Documentation française, 2003.

nalité. Dans de telles conditions, il était quasiment impossible d'informer le public au mieux sur les affaires de corruption, les détournements de deniers publics, les crimes politiques et les dysfonctionnements de l'administration.

Au Burkina Faso, à l'avènement de la révolution d'août 1983, les médias sont entièrement dominés par l'Etat, qui veut en faire des organes de sensibilisation, de mobilisation et de formation des masses. Pendant les années révolutionnaires (1983-1987), le recrutement des journalistes dits «révolutionnaires» se faisait sur la base de leur appartenance à la masse populaire et dans le but de la gestion de la parole publique. Toute critique jugée défavorable au régime était sanctionnée : des journalistes ont été suspendus pour leur infidélité au pouvoir et pour des propos «diffamatoires». De la période post-coloniale jusqu'à la fin des années 1980, le secteur de l'information n'a pu bénéficier véritablement de plan de développement aux objectifs de transformation sociale des masses. Ce ne fut que des dysfonctionnements et des contradictions dans la politique de l'information (9). Pour André-Jean Tudesq, «*une part importante des difficultés de la presse vient de l'attitude des gouvernements et ne sera résorbée qu'avec le progrès de l'Etat de droit et d'une démocratisation dont le modèle africain est encore à définir*» (10).

Médias et processus de démocratisation

A l'aube de la décennie 1990, alors que s'amorce un processus démocratique et pluraliste, le paysage médiatique connaît dans la plupart des pays d'Afrique francophone un réel bouleversement : l'émergence d'une presse privée et l'apparition de nouveaux médias audiovisuels. En effet, l'affirmation d'une volonté des gouvernants de libéraliser le secteur des médias entraîne la fin de leur monopole et l'instauration d'un environnement juridique et institutionnel favorable, telles l'adoption des Codes de l'information et la mise en place des instances de régulation et d'autorégulation.

En dépit d'une réelle volonté de développement des médias, de l'existence d'une certaine liberté de presse, force est de constater que certaines préoccupations demeurent, en particulier l'absence de réponse aux questions sociales, aux problématiques déontologiques, aux enjeux éthiques. C'est dire que le journaliste est toujours dans l'attente d'une réelle reconnaissance. Dans bon nombre de pays, il vit dans une précarité statutaire, sans convention collective et sans carte de presse, comme c'est le cas au Burkina, avec un salaire peu motivant, etc. Conséquence, c'est la porte ouverte à n'importe qui pouvant dès lors se prétendre journaliste. Aussi de nombreux pigistes ont-ils fait leur apparition. C'est la fragilisation d'une profession

(9) Serge-Théophile BALIMA, *La Politique de l'information en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) 1954-1984 : contraintes structurelles et problématiques de la dépendance*, Thèse de Doctorat d'Etat, Bordeaux, 1990.

(10) André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, Ellipses, Paris, 1999, p. 47.

dont la seule alternative reste le «journalisme alimentaire» à travers la chasse aux *per diem* (11), l'application et l'officialisation d'une couverture rémunérée des événements, l'intégration du publi-reportage (12).

Plus que jamais, on est loin des préoccupations déontologiques et éthiques. Ainsi, une bonne partie de ces «dits» journalistes va donner dans la provocation gratuite, les propos diffamatoires, la confusion entre vie privée et affaires publiques, la rumeur, *etc.* De tels comportements débordants auront pour répliques «des régressions dans la liberté de la presse»: l'application de toutes sortes de tentations et de pressions par la censure et l'auto-censure (13), d'intimidation et de répression à travers de nombreux procès intentés, des procès qui «sont révélateurs d'une certaine politisation de la presse» (14).

Sans doute les médias reflètent-ils les caractères des pays dans lesquels ils sont diffusés. Aujourd'hui, si on veut qu'ils exercent pleinement leur responsabilité sociale et jouent un rôle crucial dans la pérennisation et la consolidation du processus démocratique en Afrique, il est impératif d'abord d'engager la réflexion sur le rapport politique/médias, c'est-à-dire d'amener les gouvernants à reconsidérer tout autrement les médias et l'information, non plus comme leur porte-voix ou un instrument prêt à nuire, mais comme une «référence» dont la mission est indispensable dans une société démocratique. Egalement, il est urgent de mettre en place une véritable politique de développement et de professionnalisation du secteur des médias, en levant les obstacles économiques, organisationnels et institutionnels.

Enfin, pour assainir le milieu et prévenir les dérives, pour surmonter les carences de la profession et permettre au journaliste de travailler en toute conscience, il importe de mettre en place des structures de formation fiables et adéquates. Certes, celles-là existent, comme au Sénégal (Centre d'études des sciences et techniques de l'information, CESTI) et au Cameroun (École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication, ESSTIC) pour ne citer que les plus importantes. Toutefois, comme le souligne Serge Théophile Balima, «les voies d'accès, selon les pays et à l'intérieur de chacun d'eux, sont les plus diverses et les plus floues» (15). Qu'on le sache: «n'est pas journaliste qui veut». Un journaliste digne de ce nom, c'est-

(11) Somme d'argent que touche le journaliste pour couvrir certains frais (colloques, ateliers, séminaires, *etc.*).

(12) Selon Jacques Le Bohec, «le publi-reportage est un produit qui mélange, explicitement ou implicitement, le rédactionnel et le publicitaire», *Les Mythes professionnels des journalistes*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 274.

(13) Une réalité inhérente à la profession, parce qu'on a peur de répercuter certaines informations sensibles. Pour Jacques Barrat, c'est une pratique de fuite, de dissimulation, de refus d'affronter, qui s'inscrit dans une logique de «gestion de carrière»: *Géographie économique des médias*, Litec, Paris, 1992, p. 430.

(14) Marie-Soleil FRÈRE, «Burkina Faso: la déontologie otage du débat politique», *Télévision et histoire, Recherches en Communication*, n° 14, 2000, p. 165.

(15) Serge-Théophile BALIMA, «L'état de la presse et des médias en Afrique: défis et perspectives», communication faite à l'atelier de planification du projet de recherche «Les médias et la prise de parole en démocratie», Ouagadougou, 18-20 mai 2005.

à-dire au fait de toutes ses responsabilités, ne peut qu'être formé à l'exercice de sa profession. De quelle formation s'agit-il ?

VERS UNE RESPONSABILISATION ACCRUE
ET ASSUMÉE DES JOURNALISTES

Au Rwanda, si on a souvent montré du doigt la responsabilité de certains médias dans le déclenchement du génocide de 1994, il est juste de préciser que la plupart de ceux qui ont tenu ces «médias de la haine» n'avaient reçu aucune formation journalistique. Le cas cité en exemple est celui d'Hassan Ngeze, responsable du journal *Kangura*, qui s'est montré particulièrement actif dans l'encouragement au génocide : cet homme a été cordonnier, convoyeur de bus, vendeur de journaux, tenancier de bazar, avant d'entrer par effraction dans la profession de journaliste.

Au Burkina Faso, Roger Nikiéma, directeur de Radio Salankoloto, reconnaît et déplore que la quasi-totalité (90 %) des animateurs des radios privées soient en déphasage avec les droits, devoirs et règles morales qui régissent la profession (16). Serge-Théophile Balima abonde dans le même sens en évoquant la «faible appropriation de l'éthique et de la déontologie dans les pratiques du journalisme africain» (17).

Ces exemples suffisent à justifier la nécessité d'une formation à la culture journalistique. C'est une évidence : le manque de formation au journalisme a longtemps été préjudiciable à la qualité de la production journalistique en terme d'impact sur la société. Celle-là doit prendre toutes les précautions pour empêcher les dérapages et nuisances de ces «pirates» du journalisme et faire de l'information son cheval de bataille. Si l'information est synonyme de pouvoir, il est impossible d'agir de nos jours sans savoir. Pour Marc-François Bernier, c'est par le biais des médias et de l'information que les citoyens apprennent à connaître leur société, à savoir comment on gouverne en leur nom, comment on se soigne... Bien informés, ils peuvent porter des jugements sur les êtres et les choses qui ont un impact réel sur le déroulement de leur vie (18). Autant dire toute la responsabilité qui incombe au journaliste dans la recherche, le tri, l'élaboration et la diffusion d'informations utiles et fiables. Ce travail d'analyse et de mise en perspective, qui implique d'apporter une valeur ajoutée à l'information brute récoltée, en se conformant aux impératifs éthiques et en ayant une compréhension plus

(16) Cf. Roger NIKIÉMA, «La problématique du respect de l'éthique et de la déontologie dans les médias audiovisuels burkinabé», *La Tribune*, n° 1, mai 2003, p. 28.

(17) Cf. Serge-Théophile BALIMA, «Problématique d'une éthique déontologique de l'intégration des TIC dans les pratiques journalistiques en Afrique de l'Ouest», communication faite au colloque sur «Les nouveaux défis de la déontologie journalistique», ULB, Bruxelles, 2006.

(18) Cf. Marc-François BERNIER, «L'éthique et la déontologie comme éléments de la légitimité du journalisme», in Patrick J. BRUNET (dir.), *L'Éthique dans la société de l'information*, Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, Sainte-Foy, 2001, pp. 33-45.

poussée de la réalité sociale, exige des compétences journalistiques indéniables.

Besoins de formation : donner du contenu et du sens

La formation au journalisme dans les pays en développement n'a de sens que si elle se donne pour objectif de parvenir à sensibiliser les journalistes à l'impact potentiel de leur travail et donc à les inciter à plus de responsabilité. Comme l'écrit Jean-Marie Charon, «*il ne peut être concevable que l'information joue les différents rôles qui lui sont impartis dans notre vie politique, économique, culturelle, sociale (traitement du débat public, critique des institutions, mais aussi contribution au lien social, intégration et moyen de se situer dans les différents milieux de vie, pédagogie, outil économique et professionnel, etc.)*, si elle n'est pas servie par des hommes, des femmes et des organisations totalement au fait de leurs responsabilités et en position de les assumer à chaque instant, y compris lorsque l'actualité, les événements et le flot des nouvelles s'emballent» (19).

Former au journalisme, c'est permettre l'acquisition des connaissances. D'abord, sur un plan général, il s'agit d'aborder les questions de culture générale, afin de mieux comprendre l'environnement social, politique, économique et juridique. Selon Tudesq, «*la transmission de connaissances nouvelles et utiles par les médias nécessite la formation de journalistes spécialisés dans l'information économique, médicale, technique [...]. La formation des journalistes influe sur la contribution qu'ils peuvent apporter aux populations*» (20).

Ensuite, la formation n'a de portée que lorsqu'elle s'inscrit dans une logique d'acquisition des compétences en radio, télévision et presse écrite. Il s'agit donc d'un apprentissage pratique, dont le but est de permettre aux apprenants une familiarisation avec les techniques et genres journalistiques et une maîtrise des matériels professionnels. Ce qui suppose une préconisation de stages pratiques par la fréquentation des entreprises médiatiques et leurs salles de rédaction.

Enfin, il nous semble que c'est en accordant une attention particulière aux idéaux et aux valeurs fondamentales de la profession et en apportant des réponses aux dilemmes éthiques et aux problématiques déontologiques que la formation peut trouver véritablement sa justification et sa légitimité.

(19) Jean-Marie CHARON, «Réflexions et propositions sur la déontologie de 'information'», rapport à Madame la ministre de la Culture et de la Communication, juil. 1999, disponible sur le site Internet www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics.

(20) André-Jean TUDESQ, *op. cit.*, p. 151.

Former au journalisme, c'est susciter un véritable travail de réflexion

La formation suppose le développement des habiletés de la pensée critique, qui consiste à l'analyse et la mise en perspective – par le jeu de l'échange, de la confrontation, de la complémentarité, de l'explication, du recadrage – du flot d'idées et d'actes dont foisonne le monde du journalisme. En référence aux documents (série de textes représentatifs proposés et extraits d'ouvrages, de revues scientifiques ou de la presse écrite et audiovisuelle), il s'agit d'entreprendre un perfectionnement théorique, qui passe par l'identification et la familiarisation avec les droits et les libertés de cette profession, des devoirs et des responsabilités qui en découlent.

Il est clair que le journaliste ne peut retrouver sa crédibilité, préserver sa raison d'être, garder la confiance du public qu'en pratiquant un «*journalisme de conscience*», lequel s'articule autour d'un certain nombre de principes et de valeurs. Le droit inaliénable de libre expression qui permet à «*tout citoyen de parler, écrire, imprimer librement*» est conditionné par le fait de «*répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi*» (21). Au Burkina Faso, ce droit fondamental s'exerce «*dans le cadre des lois et règlements en vigueur*» (22). Cela, pour rappeler la nécessité d'une meilleure connaissance des législations en la matière; qui tracent les «*lignes jaunes*» à ne pas franchir et constituent le premier niveau de régulation. Apprendre à les connaître – en dépit de leurs insuffisances ou de leur caractère flou, comme le montrent certaines dispositions (telle la notion d'Etat de droit) – peut mettre à l'abri de certaines poursuites judiciaires. C'est aussi une manière d'anticiper sur le «*nul n'est censé ignorer la loi!*»

Le professionnalisme dont se réclament tous les acteurs de médias ne peut obtenir de socle plus solide en dehors de toute considération éthique et déontologique. La formation vise à permettre au journaliste de s'imprégner des règles et de mieux discerner les principes éthiques, lesquels établissent des consignes quant à la conduite à tenir. La déontologie se définit comme un ensemble de règles que se donne librement la profession et qui fixe la limite entre ce qui est permis ou tolérable et ce qui est intolérable. Quant à l'éthique, qui est propre à chaque personne, elle désigne un ensemble de principes et de comportements constitutifs de la morale permettant de juger, de faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal.

La déontologie guide donc le journaliste dans l'exercice de sa profession. L'application de ses règles garantit la liberté d'expression et le droit fondamental des citoyens à recevoir des informations vraies et des opinions honnêtes. Le respect de la déontologie mettant le journaliste à l'abri de certai-

(21) Cf. la Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 19.

(22) Cf. la loi n° 56/93/ADP, portant Code de l'information du Burkina Faso, dispositions générales, 30 déc. 1993.

nes dérives constitue la garantie d'une certaine indépendance face aux pressions financières, politiques et aux intérêts privés. Pour Alexandrine Civard-Racinais, la déontologie constitue «*un moyen de combler pour partie le déficit de confiance*» (23) du public. Pour ce qui est de l'éthique, elle s'adresse aux valeurs plutôt qu'à l'observance des devoirs. La caractéristique principale de l'éthique réside dans son objectif, lequel est d'amener le professionnel de l'information à s'interroger sur les sujets qu'il aborde et leurs conséquences, positives ou négatives. Autrement dit, il s'agit de développer chez le journaliste la capacité à prendre des décisions responsables par lui-même.

Rappel de quelques principes fondamentaux

Dans le cadre d'une telle formation, il convient de procéder au rappel de ces valeurs fondamentales du journalisme, parmi lesquelles on peut citer quelques piliers. Que ce soit sur le plan de la recherche et de la collecte des informations ou de leur traitement et de leur diffusion, le journaliste doit faire preuve de :

- l'objectivité, laquelle consiste à imposer une distance critique entre les faits et sa propre interprétation des faits ;
- l'honnêteté et l'exactitude, à travers le respect scrupuleux des faits, lesquels doivent être collectés avec rigueur – ce qui implique une procédure de vérification sans complaisance –, sans recours à des procédés déloyaux, et présentés de bonne foi (24) ;
- l'impartialité, qui consiste à rechercher et à exposer les divers aspects d'une situation, en faisant preuve de neutralité, de rigueur intellectuelle, ce qui implique «*des analyses prenant en compte TOUS les faits et pas seulement ceux de nature à servir tel ou tel préjugé*» (25) ;
- le respect du public, qui inclut le respect de la vie privée et de la dignité humaine, pour lequel il faut observer des normes de sobriété et d'intégrité ;
- l'équité, qui conduit à considérer tous les citoyens comme égaux devant les médias, comme ils le sont devant la loi ;
- l'indépendance, qui permet d'éviter toute connivence et toute compromission avec des pouvoirs et des groupes de pression ;
- l'esprit critique, qui impose au journaliste de douter de façon méthodique de tout ;

(23) Alexandrine CIVARD-RACINAIS, *La Déontologie des journalistes : Principes et pratiques*, Ellipses, Paris, 2003, p. 7.

(24) Selon Henri PIGEAT, «*la bonne foi à l'égard du public est à la base de tout journalisme de qualité*» : Henri PIGEAT, *Médias et déontologie*, PUF, Paris, 2002, p. 290.

(25) Cf. Paul GRUSELIN, *Pratiquer la presse écrite*, Labor, Bruxelles, 1990, p. 21.

– la remise en question permanente, la lucidité et la vigilance, qui amènent à cerner et à mesurer l'impact de ses écrits.

Le rappel de ces principes, lesquels peuvent apparaître comme des généralités, ne consiste pas à leur apprentissage par cœur pour les répéter. C'est s'adonner à un travail profond d'explication et de jugement argumenté pour clarifier quelques préoccupations déontologiques et éthiques. Par exemple, le journaliste peut-il parler de tout, et, ce, même si, comme le rappellent Bill Kovach et Tom Rosenstiel, la première obligation du journaliste est le respect de la vérité (26)? Cela paraît difficile si la vie d'autrui peut être en danger. Dans le doute, le journaliste doit-il s'abstenir ou utiliser le conditionnel? Peut-il convenablement faire son travail en militant dans un parti politique? Doit-il refuser un cadeau offert par un chef traditionnel à l'issue d'un reportage? Si un tel refus du journaliste, dans le contexte burkinabé, peut être considéré comme un affront, une provocation, *etc.*, que faire? L'article 10 de la Charte des journalistes burkinabés stipule que «*le journaliste s'interdit toute forme de rémunération illicite directe ou indirecte, tout avantage proposé en vue d'orienter son traitement de l'information*» (27). Le but ici est d'appréhender et de clarifier certains préceptes aux contenus équivoques, voire flous – lesquels s'assimilent mieux quand ils sont bien expliqués – et de parvenir à leur donner du sens, ce qui suppose une référence au contexte et une certaine relativisation.

Vers l'émergence d'une culture de la performance

«*Qualité de l'information et qualité de vie sont devenues indissociables dans les sociétés développées. A fortiori sont-elles à défendre dans les autres*» (28). Il est clair, comme l'affirme Michel Mathien, que les médias constituent de véritables enjeux dans la société, mais qu'ils ne peuvent jouer un rôle prépondérant et décisif vis-à-vis des sociétés en développement que s'ils évoluent dans un environnement viable. Aussi, pour que les médias assurent véritablement leur responsabilité sociale, l'exigence de formation au journalisme apparaît-elle comme légitime et nécessaire.

Si la formation fournit une solide culture générale et permet d'acquérir la maîtrise des techniques journalistiques et de se familiariser avec les fondamentaux de la profession, c'est dans la perspective de lier les aspects théoriques à une réflexion sur les situations pratiques qu'elle se destine. Comme l'a souligné Pierre Bourdieu, «*une éthique en l'air, non enracinée dans la connaissance des pratiques réelles, a de bonnes chances de fournir seu-*

(26) Cf. Bill KOVACH/Tom ROSENSTIEL, *Principes du journalisme*, Nouveaux Horizons, Paris, 2004.

(27) Cf. la Charte des journalistes burkinabés, Bobo-Dioulasso, 1993.

(28) Cf. Michel MATHIEN, *Les Journalistes et le système médiatique*, Hachette Supérieur, Paris, 1992.

lement des instruments d'auto-justification pour ne pas dire d'auto-mystification» (29).

* *
*

Sans doute la formation – qui n'est que la base de la compétence du journaliste (30) – ne peut-elle suffire pour donner du talent ou pour éviter certains débordements mettant en péril l'indépendance et la crédibilité de la profession. Et les références aux pratiques des journalistes (31), français, européens ou américains, qui ont souvent été critiquées, ne sauraient être considérées comme des modèles absolus.

La formation doit viser à l'apprentissage critique des valeurs qui transcendent la profession et à la valorisation des pratiques saines, d'où qu'elles viennent. Former, c'est savoir orienter le journaliste vers des choix éclairés et assumés, en lui insufflant le sens de la responsabilité et de la sagesse – au sens où Socrate l'entend. *In fine*, la formation ambitionne de susciter l'émergence d'une culture de la performance et de la perfection afin que les journalistes africains puissent produire des contenus de qualité en fonction des enjeux de la société, des attentes et des aspirations des populations qu'ils informent.

(29) Pierre BOURDIEU, «Journalisme et éthique», *Les Cahiers du journalisme*, n° 1, 1996.

(30) Cf. Jean-Marie CHARON, *Le Journalisme*, Milan, Paris, 2007.

(31) Cf. par exemple Cyril LEMIEUX, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Métailié, Paris, 2000; Jean-Pierre TAILLEUR, *Bévués de presse : l'information aux yeux bandés*, Editions du Félin, Paris, 2002; Michel MATHIEN, *Les Journalistes. Histoire, pratiques et enjeux*, Ellipses, Paris, 2007.